

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ÉCRIN D'AUVERGNE

1/ Location et règlement du séjour

1-1 Demande de location : Les locations sont enregistrées d'après une demande écrite. Aucune option téléphonique ne peut être considérée comme définitive. La demande de location comprend le contrat de location dûment rempli et le règlement d'un acompte. Les demandes de location sont enregistrées en fonction de leur date d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi). Toute demande incomplète ne pourra être enregistrée.

1-2 Confirmation de la location : Votre location est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Chaque location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. La direction se réserve le droit de refuser une location sans avoir à se justifier.

1-3 Règlement du séjour : Tous les séjours doivent être réglés intégralement :

- un acompte de 100% du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue doit être joint à la demande de location.

- Le solde éventuel du prix est payable à votre arrivée, au début du séjour.

Le non-règlement du solde à la date convenue équivaut à une annulation de dernière minute (voir article 7). Dès lors, la chambre peut à nouveau être offerte à la location.

2/ Prix : Nos prix sont forfaitaires. Ils incluent la mise à disposition du logement charges comprises (eau, électricité, chauffage), la taxe de séjour, les frais de dossier.

Nos prix ne comprennent pas la taxe de séjour, les consommations, services optionnels non mentionnés dans le contrat et payables à la fin du séjour.

3/ Caution : Un dépôt de garantie de 200€ par Lodge payable par chèques ou en espèce pourra être exigée à l'arrivée pour les séjours supérieurs à 1 nuit. Elle sera restituée à votre départ ou dans un délai de 15 jours suivant la fin du séjour, déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés ou objets manquants.

4/ Animaux familiers : Les animaux de compagnie (chiens, chats ou autres), ne sont pas acceptés.

5/ Arrivée / départ : Les locations se font à la nuit, avec un minimum de 1 nuit. Les arrivées se font à partir de 17 heures et la chambre doit être libérée le jour prévu du départ pour 11 heures.

Le client doit se présenter le jour et aux heures mentionnées sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire par tous moyens. Passé un délai de 12 heures et en l'absence d'informations, la location sera considérée comme annulée dans les conditions de l'article 7 et la chambre sera à nouveau offerte à la location. Aucune réduction ou remboursement ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

6/ Nombre d'occupants : Les lodges ont une capacité d'hébergement de 2 personnes adultes maximum quelque soit le modèle ; les bébés ou enfants ne sont pas autorisés. Tout dépassement entraînerait la rupture du contrat sans donner lieu à indemnisation.

7/ Annulation : Pour toute annulation, vous restez redevable à titre d'indemnité de rupture du contrat de :

- 30% du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par lodge retenu, pour une annulation plus de 15 jours avant le début du séjour.

- L'intégralité du prix du séjour pour une annulation moins de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

- des frais d'assurance si vous l'avez souscrite.

L'annulation doit impérativement être confirmée par courrier. La date d'annulation est celle mentionnée sur votre courrier (le cachet de la poste faisant foi).

Un retard de plus de 12 heures par rapport à votre date prévue d'arrivée sans nous en avoir informé par message télégraphié ou le non-règlement du solde de votre location dans les délais, sont considérés comme des annulations de dernière minute : l'intégralité du prix du séjour est due et la chambre sera à nouveau offerte à la location.

8/ Responsabilité assurances

8-1 Vols, détérioration : La direction ne peut être tenue pour responsable des vols ou détérioration d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la chambre. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent.

8-2 Responsabilités : Nous vous conseillons d'être couvert en responsabilité chef de famille et garanties vols.

Dans tous les cas, la société AAACL ne peut être tenue pour responsable des vols, incendies, intempéries, pertes, détérioration d'objets personnels ainsi qu'en cas d'incidents ou de dommages corporels du fait de la responsabilité directe des clients. Il est de votre devoir de vérifier que vous êtes bien assurés. La souscription au contrat de location n'entraîne la souscription d'aucune assurance responsabilité.

9/ Litiges : Toute réclamation relative au séjour doit être adressée au siège de la société AAACL dans un délai de 1 mois maximum après la date de fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Les tribunaux d'Aurillac sont seuls compétents en cas de litige.

Lodges non fumeur

Animaux non admis

Adults Only